

Stages de formation continue des enseignants

Centre Sportif Isle Verte à SOUSTONS (40) - Nouvelle Aquitaine

Les conditions générales d'inscription

Lieu du stage : Centre Sportif Isle Verte Allée de la Voile, 40140 Soustons

→ **Stage de formation continue des enseignants du 8 au 12 juillet 2018** : 60 places

- **Début du stage** : dimanche 8 juillet 2018 à 15h00 - Accueil des stagiaires : à partir de 14h00
- **Fin du stage** : Jeudi 12 juillet 2018 à 11h30

→ **Une seule option au choix parmi les suivantes :**

- **Judo** : 20 places
- **Jujitsu** : 20 places
- **Kata** : 20 places

→ **Stage de formation continue des enseignants du 13 au 17 juillet 2018** : 60 places

- **Début du stage** : vendredi 13 juillet 2018 à 15h00 - Accueil des stagiaires : à partir de 14h00
- **Fin du stage** : mardi 17 juillet 2018 à 11h30

→ **Une seule option au choix parmi les suivantes**

- **Ju no kata et Préparation au 5ème dan** : 30 places
- **Koshiki no kata et Préparation au 6ème dan** : 30 places

→ **Qui peut s'inscrire ?**

- Les enseignants à jour de leur licence et titulaires du CFEB, CQP, BPJEPS, B.E.E.S, DEJEPS ou DESJEPS en exercice dans une association affiliée à la FFJDA,
- **La FFJDA convoque l'intéressé et en informe la ligue. Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du stage.**

→ **Comment s'inscrire ?** La fiche d'inscription et l'ensemble des renseignements sont sur le site de la FFJDA :

<http://www.ffjudo.com/stages-formation>

- ↻ en retournant la fiche d'inscription **au plus tard le 30 avril, délai de rigueur, par email** à l'adresse suivante : formation@ffjudo.com **ET par courrier postal** à l'adresse suivante : FFJDA / secteur formation : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.

- ↻ accompagnée du règlement selon les modalités suivantes : **Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA**
Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.

Les frais de déplacement sont à la charge de l'ensemble des stagiaires.

Pour les stagiaires hébergés au centre de formation :

- frais pédagogiques d'un montant de 460 €
- frais d'hébergement d'un montant de 140 euros pour la totalité du stage (4 nuitées)
- frais de restauration d'un montant de 15 € par repas, soit de 105 € pour la totalité des déjeuners et dîners (7 repas)
- chèque de caution de 100 € (restitué en fin de stage)
- **Uniquement pour les stagiaires qui effectuent le stage des formateurs du 2 au 6 juillet et celui des enseignants du 8 au 12 juillet** : règlement par chèque de 130 € (nuitées les 6 et 7 juillet avec petit-déjeuners + déjeuners les 7 et 8 juillet + dîners les 6 et 7 juillet)

Pour les stagiaires externes :

- frais pédagogiques d'un montant de 460 €
- possibilité de restauration au CREPS → uniquement forfait déjeuners et/ou dîners : 15 € par repas, soit 45 € pour la totalité des déjeuners (3 repas) ou 60 € pour la totalité des dîners (4 repas), soit 105 € pour la totalité des repas (déjeuners et dîners). **Les réservations sur place ne sont pas acceptées.**
- possibilité également de réserver un mobil home pour famille à 800m du site (nombre de places limités) : réservation à voir directement avec le camping Aerial (Tél : 05.58.41.12.48)

Pour les partenaires des stagiaires « Ju no kata et Préparation au 5ème dan » et « Koshiki no kata et Préparation au 6ème dan » :

Seuls les candidats s'inscrivant au stage « Ju no kata et Préparation au 5ème dan » et « Koshiki no kata et Préparation au 6ème dan » sont autorisés à être accompagnés de leur partenaire. Celui-ci sera inscrit sur ce stage en même temps que le candidat (priorité aux candidats 5ème et leur partenaire de la session 2019 + candidats 6ème dan et leur partenaire de la session 2018).

Ce dernier doit fournir à l'inscription pour son partenaire :

- un chèque de 245 € (140 € hébergement pour 4 nuitées + 105 € restauration pour 7 repas)
- un chèque de caution de 100 € (restitué en fin de stage)

→ **Comment financer votre formation ?**

La **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES (F.F.J.D.A.)** étant déclarée organisme de formation sous le **N°OF 11 75 42098 75 - Siret N°784 573 792 000 24**, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation (**voir fiche « [comment financer votre formation](#) »**).

Vous avez également la possibilité de solliciter une demande de bourse auprès de la Fédération (**voir formulaire « [demande de bourse fédérale](#) »**).

IMPORTANT : afin de faciliter les demandes de prise en charge par un OPCA, il est nécessaire que le chèque des frais pédagogiques soit établi par l'employeur.

La validation de l'inscription est soumise à la réception du/des chèque(s) joint(s) à la fiche